

# Le fichier d'autorité des titres uniformes

*par Nadine Boddaert, conservateur, responsable du service d'autorité des titres uniformes.*

Le Fichier d'autorité des titres uniformes (ATU) est le dernier né de la famille. Il a été créé en janvier 1988. Il est aussi le plus petit, numériquement parlant, avec 1469 notices au 1er avril 1990. Il présente dans ses principes de nombreux points communs avec les autres fichiers d'autorité (cf supra) mais aussi quelques particularités que nous allons voir.

Comme les fichiers APP et ACO, il a, à l'origine, été constitué par l'extraction des vedettes des notices bibliographiques chargées dans la base BN-Opale correspondant aux titres uniformes, tels qu'ils sont définis par les normes (1), à savoir: les oeuvres anonymes, qu'elles soient littéraires, historiques ou pseudo-historiques, mythologiques (Aliscans, Chronique de Morée, Saga d'Eric le Rouge, etc...), les livres sacrés des différentes religions (Bible, Coran, Adi Granth, Suttapitaka, etc...), les textes liturgiques et rituels divers (missel, bréviaire, lectionnaire, Livres des morts égyptien ou tibétain, etc...). Entrent

aussi dans cette catégorie les oeuvres des auteurs de l'Antiquité gréco-latine non anonymes connues sous des titres différents.

Pour le choix des vedettes-titres uniformes et l'établissement des notices, les listes de classiques anonymes publiées par l'IFLA (7) constituent les premiers instruments de référence en ce qui concerne les pays figurant dans ces publications. La forme retenue par les listes de l'IFLA est, par principe, la forme choisie pour le fichier d'autorité. Toutefois pour les ouvrages liturgiques de l'Eglise catholique de rite latin, on a privilégié les formes françaises et entré les formes latines en formes parallèles. Toutes les formes rejetées recensées sont saisies dans la notice d'autorité ainsi qu'éventuellement les autres formes rencontrées lors des recherches dans les fichiers de la Bibliothèque nationale et les divers ouvrages de référence. Le Service du Fichier d'autorité des titres uniformes travaille en collaboration avec les spécialistes des différentes aires linguistiques et culturelles de la Bibliothèque

nationale, dont les compétences lui sont nécessaires et pour lesquelles peu d'ouvrages de référence existent dans des langues européennes. Cette collaboration est doublement nécessaire pour les littératures absentes des listes de l'IFLA (Littératures arabe, chinoise, japonaise, tibétaine ...) et pour lesquelles il serait souhaitable que l'IFLA inscrive rapidement dans le calendrier de ses activités l'élaboration d'un complément aux publications existantes précédemment citées.

Afin de permettre une véritable identification des oeuvres et l'utilisation ultérieure des notices d'autorité par n'importe quel catalogueur non spécialiste, le genre dont relève le texte, la date de composition, le contenu, les éventuelles attributions, les manuscrits connus, sont systématiquement indiqués (cf Tableau 3) ... et lorsque cela est nécessaire des précisions sur l'utilisation particulière de cette vedette sont ajoutées. Le Fichier ATU présente la particularité de comporter, outre les notices d'autorité correspondant aux monographies cataloguées dans la

NOTICE D'AUTORITE DE TITRE UNIFORME

TABLEAU 3 :

notice en format INTERMARC (A) \_\_\_\_\_ date de création de la notice

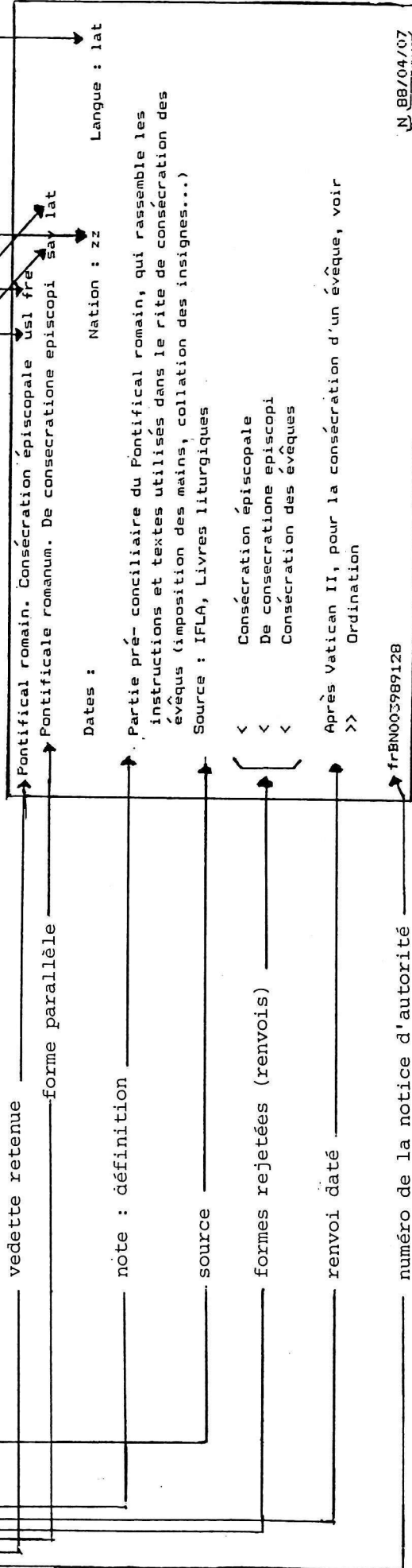
```

Core: ACN 00398912 ATU
Leader : Status : n Level : 2 Imps Codes : 0 a Oths Codes : t
001 [ ] frBN003989128
008 [ ] 880407
141 [ ] #w.1.b.fr# Pontifical romain #h Consécration épiscopale
141 [ ] #w.0.b.lat.# Pontificale romanum #h De consecratione episc
opi
301 [00398916] 2 #r Après Vatican II, pour la consécration d'un évêque, voir<
#w.1..b..fre.#a Ordination>
441 [ ] #w....b....#a Consécration épiscopale
441 [ ] #w....b....#a De consecratione episcopi
441 [ ] #w....b....#a Consécration des évêques
600 [ ] #a Partie pré- conciliaire du Pontifical romain, qui rassemb
le les instructions et textes utilisés dans le rite de consécration des évêques
(imposition des mains, collation des insignes....)
610 [ ] #a IFLA, Livres liturgiques
    
```

nationalité de l'oeuvre  
langue de la forme  
langue de l'oeuvre  
valeur de la forme

valeur de la forme

notice sous forme d'édition



base BN-Opale, des notices créées "à l'avance" pour certaines catégories de textes (Bible, Talmud, Liturgie catholique de rite latin (6), classiques anonymes français, ...) afin de faciliter le travail du catalogueur. Jusqu'en 1989, ce travail se faisait parallèlement à celui de la création des notices ATU pour les ouvrages entrant à la Bibliothèque nationale.

Il a été suspendu par manque de personnel, ce qui est regrettable d'autant plus que la diffusion prochaine du fichier sur microfiches et sur CD-ROM inciterait à traiter d'autres grandes catégories d'oeuvres bien représentées dans l'édition française des dernières décennies: textes religieux indiens et classiques littéraires arabes en particulier.

Contrairement aux autres fichiers d'autorité (cf supra), aucun catalogueur ne crée ni ne met à jour de notices d'autorité dans le fichier ATU.

Jusqu'à présent, seul le service responsable du CCBT est habilité à travailler dans ce fichier. Cette décision a été prise au moment de la mise en route pour permettre une réflexion sur le contenu du fichier, sur les options de catalogage à prendre et pour assurer la cohérence à la fois du fichier d'autorité et du fichier bibliographique. Cette organisation a permis d'avoir une vue d'ensemble des problèmes, de définir peu à peu une politique et de "repêcher" dans la base bibliographique des oeuvres que les catalogueurs n'avaient pas identifiées ou pour lesquelles ils n'avaient pas jugé bon, dans le passé, de créer un titre uniforme (il ne s'agit d'ailleurs pas la plupart du temps d'une erreur dans le travail des catalogueurs mais bien plutôt d'une conséquence, par exemple, de présentations éditoriales divergentes: une oeuvre anonyme qui a été attribuée à un auteur, soit par la tradition, soit récemment par des spé-

cialistes, peut faire l'objet d'éditions avec ou sans nom d'auteur à quelques années d'intervalles, avec ou sans appareil critique selon le public auquel il est destiné).

Lorsque le fichier ATU sera suffisamment étoffé et que les pages du *Guide pratique du catalogueur* (10) auront été rédigées sur les différentes catégories d'oeuvres nécessitant des titres uniformes, rien ne s'oppose à ce qu'il soit alimenté de la même façon que les autres fichiers.

Nous espérons que l'édition prochaine du fichier ATU sera l'occasion d'un dialogue et le début d'une collaboration prochaine avec les bibliothèques spécialistes dans les domaines religieux et littéraires, où les oeuvres nécessitant des titres uniformes sont nombreuses, ce qui permettra une amélioration de la qualité de ce fichier.